

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Jeudi 26 novembre 2015

**Membres du Conseil Municipal présents** : Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCOT Gérard MOREL, Alexandre ANDRE, Patrick ARBAN, Anne BASSET, Olivier MALIN, Sébastien LABRY, Bernard MALIN, Virginie GAGNEUX, Michel PIRAT, Sylvie LONG.

Réuni, sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le Conseil Municipal a **délibéré sur les questions suivantes et a**:

- pris connaissance de la démission de François BLANC au sein de l'équipe municipale ;
- établi un contrat à durée indéterminée à Madame Arlette JACQUET, adjoint d'animation scolaire, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- accepté de signer une convention de fourrière avec la SPA Lyon et Sud-est pour l'année 2016, moyennant une redevance de 0.28 € par habitant ;
- accordé l'indemnité de conseil pour l'année 2015, au taux de 100 %, à Madame Colette MOREL-PACLET, Receveur Municipal ;
- validé le courrier pour l'élagage qui sera prochainement adressé aux habitants concernés ;
- accepté de vendre la parcelle communale cadastrée YC, de 525 m2, à Guillaume JOLY et Ludivine PIRAT, au prix de 1,00 euro le m2 ;
- retenu l'offre de l'Agence DEKRA Industrial SAS de Boug en Bresse, pour la mission de contrôle technique concernant l'extension et la réhabilitation de la salle polyvalente, pour la somme de 3 120.00 euros H.T. ;
- décidé d'installer une nouvelle haie autour du cimetière. Des devis seront demandés ;
- retenu l'offre de la SARL Patrick ARBAN et Fils de JAYAT concernant la modification et pose de 3 portails au local technique, pour la somme de 4 920.00 euros T.T.C. ;
- confirmé la préparation des colis pour les anciens le vendredi 18 et la distribution le 19 par les membres du Conseil Municipal et du CCAS ;
- pris connaissance du projet d'enfouissement des réseaux pour le terrain destiné à la construction des logements SEMCODA ;

**L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,**

Madame le Maire lève la séance.

Le Maire



Valérie GUYON